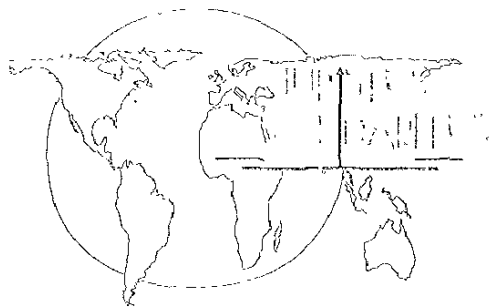




# Le courrier de Juristes-Solidarités

NUMÉRO 23 - MARS 2001

ISSN: 1163-0701

## Edito

Réseau  
International  
d'Information  
et de Formation  
à l'Action Juridique  
et Judiciaire

Droits au Quotidien  
et Développement

### Sommaire

#### Edito :

L'accès aux droits humains dans  
l'espace européen (p. 1 et 5)

#### Droits au quotidien et développement :

Des nouvelles de notre programme  
pluriannuel de travail (p. 2)

#### Reportages/Expériences :

Les comités de réconciliation : un  
outil de prévention et une  
alternative au dysfonctionnement  
de la justice (Bénin) (p. 3)

#### Nous avons lu :

Citoyen, droit, société, crise du lien  
social et crise du temps juridique (p. 4)

#### Repères :

La médiation, comme nouveau  
mode de socialisation ? (p. 5)

#### Nous avons reçu :

(p. 6)

## L'accès aux droits humains dans l'espace européen

Alors que la promotion des droits humains est à l'honneur dans les discours politiques et humanistes, force est de constater que la construction de l'Union Européenne ne garantit pas toujours l'accès aux droits humains pour toutes les personnes travaillant sur son sol. C'est le cas, notamment, des travailleurs saisonniers dans le Sud de l'Espagne.

"El Ejido, terre de non droit"<sup>(1)</sup>, rapport d'une commission internationale d'enquête sur les émeutes racistes de février 2000 en Andalousie, nous livre ainsi le récit des violations institutionnalisées des droits humains, des "ratonnades" exercées par la population et les autorités locales envers les travailleurs immigrés marocains.

Selon le rapport, El Ejido a été le lieu de poursuites et de harcèlement moral et culturel pratiqué durant deux mois contre les travailleurs d'origine marocaine et les associations de solidarité espagnoles oeuvrant aux côtés des travailleurs immigrés. A l'origine des événements, se trouvent des actes meurtriers comme l'assassinat d'un ouvrier agricole en novembre 1998, par un commando encagoulé l'ayant sauvagement exécuté. Ce crime est resté impuni, de même que la mort de deux ouvriers marocains en février de la même année. Ils avaient été brûlés vifs dans l'incendie criminel d'une cabane qui leur servait d'abri. Plus tard, en janvier 1999, un manoeuvre marocain tuait deux maraîchers d'El Ejido. Puis, le meurtre d'une jeune femme par un déséquilibré mental marocain, le 5 février, aurait été le détonateur de la folie collective qui s'est déchaînée à El Ejido.

Déjà, en septembre 1999, des centaines d'ouvriers marocains avaient manifesté pour protester contre les attaques perpétrées par un gang organisé de justiciers locaux. Plus tard, victimes des "ratonnades" et ne bénéficiant d'aucune protection de la part des autorités locales, les travailleurs marocains, souvent sans

papers, donc sans droits, ont entamé une grève illimitée, ultime recours à leur portée, pour tenter de faire valoir leurs droits et de préserver leur dignité. Au cours des négociations, les organisations de travailleurs immigrés ont fait preuve d'une grande lucidité, s'appuyant sur le seul point pouvant jouer en leur faveur : l'importance des pertes économiques que pourrait entraîner un arrêt prolongé des activités au moment de la récolte des fruits prêts à la cueillette. Un accord a été arraché aux producteurs espagnols et aux autorités locales et nationales le 12 février 2000.

Dans cette région, où la culture intensive des fruits destinés à l'exportation est faite grâce à la main d'oeuvre immigrée et souvent clandestine, on peut constater une grande tolérance de la part des autorités locales et nationales qui n'hésitent pas à passer outre les lois, pour conforter les intérêts des puissances économiques et exportatrices de produits destinés aux marchés internationaux. Toutefois, cette tolérance disparaît et les lois deviennent applicables lorsqu'il s'agit de réprimer, de poursuivre et d'expulser les étrangers lorsqu'on n'a plus besoin de leur force de travail. C'est le cas de la nouvelle loi de contrôle de l'immigration qui vient d'être adoptée en Espagne.

L'accord signé en février 2000 fixait les conditions d'un retour au travail. Il comportait trois points essentiels : le relogement des personnes qui sont restées sans abri suite aux émeutes, la réparation des dommages subis et la régularisation rapide des travailleurs sans statut légal. Plusieurs mois après la signature de cet accord, la Commission d'enquête constate qu'il n'a pas été entièrement respecté. Par conséquent, elle propose une série de mesures destinées notamment à apporter un appui politique, moral et financier aux travailleurs, à leurs associations et à leurs alliés victimes des "ratonnades".

(suite page 5)

Secrétariat général :  
43 ter, rue de la Glacière  
75013 Paris - France  
Tél. : 01.43.37.87.08  
Fax : 01.43.37.87.18  
E-mail : jur-sol@globenet.org

Siège social :  
Maisons des associations  
93, La Canebière  
13001 Marseille - France

## Droits au quotidien et développement

### Des nouvelles de notre programme pluriannuel de travail

#### Atelier : Action parajuridique à Madagascar

Comme prévu, Juristes-Solidarités et le Ministère français des Affaires Étrangères ont organisé, du 7 au 9 mars 2001, à Antananarivo (Madagascar), un atelier d'échanges et de formation de formateurs de parajuristes qui a regroupé plus de vingt associations malgaches intervenant dans le domaine de l'accès au droit et de la promotion des droits humains. Deux partenaires d'Afrique de l'Ouest - l'ASSODIV (Bénin) et le CIJ-RADI (Sénégal) - étaient également présents pour assurer, en collaboration avec Juristes-Solidarités, la conduite et l'animation de l'atelier.

L'objectif de ce dernier était de permettre aux associations malgaches représentées, soit de confronter leur pratique de formation de parajuristes à celles développées sur le continent africain, soit de découvrir une pratique éprouvée par ailleurs, susceptible d'inspirer un nouveau champ d'action dans leur zone d'intervention.

La première journée de l'atelier a été ainsi consacrée à la présentation d'un ensemble d'expériences d'action parajuridique menées par des associations du monde entier (Afrique, Amérique latine, Asie, Europe). Les travaux ont ensuite porté sur les différents éléments constitutifs de la démarche : définition, rôles et missions du parajuriste, méthodologie de formation, activités du parajuriste (animations juridiques, assistance, participation à la résolution des conflits de proximité...), encadrement et suivi. Un moment fort de l'atelier aura été, également, l'élaboration par les participants de cas pratiques de planification de programmes d'action parajuridique.

De façon plus générale, les résultats des travaux menés durant les trois jours ont confirmé que l'action parajuridique pouvait effectivement contribuer, à Madagascar, à la réalisation d'un des objectifs principaux poursuivis par l'ensemble des associations malgaches, à savoir l'accès au droit et à la justice des populations les plus démunies.

Les recommandations et perspectives formulées par le groupe à l'issue de l'atelier ont été les suivantes : maintenir les liens entre associations

malgaches ayant participé à l'atelier ; élaborer un programme collectif d'action parajuridique ; renforcer les capacités d'action des associations par la mise en oeuvre de formations complémentaires.

Juristes-Solidarités, l'ASSODIV et le CIJ-RADI ont, en réponse, réitéré leur volonté et leur disposition à appuyer, en collaboration avec le Ministère français des Affaires Étrangères et sous des formes qu'il restera à déterminer, les associations qui souhaiteraient mettre en oeuvre des programmes d'action parajuridique. A suivre...

#### Rencontre internationale : Droits au quotidien et développement au Maroc

Entre septembre et novembre 1999, Juristes-Solidarités a pu rencontrer, au Maroc, un certain nombre d'associations engagées dans la promotion des droits humains. Les résultats des concertations ont permis la formulation d'un projet de Rencontre internationale sur le thème "Droits au quotidien et Développement au Maroc". Ainsi et avec le concours du Ministère français des Affaires Étrangères, du CCID et d'Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Juristes-Solidarités a entrepris, en partenariat avec l'Espace Associatif-Rabat, l'organisation de la Rencontre qui se tiendra au Maroc, du 8 au 11 mai 2001. L'objectif poursuivi sera de permettre aux groupes participants de renforcer leur action, par la confrontation d'expériences et l'auto-formation. Les échanges globalement centrés sur des pratiques associatives d'action juridique et judiciaire s'articuleront autour de quatre sous-thèmes : droit des associations, droits des femmes, prévention/résolution des conflits, formation de moniteurs juridiques.

La Rencontre se proposera d'apporter, notamment aux associations marocaines : des informations et des méthodes utiles à l'action ; la valorisation de leur expérience et la possibilité de la projeter au niveau international ; la mise en place de méthodes adaptées à la formation de moniteurs juridiques ; la formulation d'une stratégie de concertation avec des associations d'autres régions du monde. Les participants seront, outre les groupes marocains concernés, des associations d'autres pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe pouvant apporter une contribution sur des méthodes d'intervention et des réflexions utiles à l'évolution des pratiques.

#### Programme de formation de formateurs de services juridiques populaires en Amérique latine

Le Programme de Formation de Formateurs qui se trouve en préparation depuis 1999, entre dans sa dernière phase de conception. Rappelons que la première demande de financements avait été refusée, en l'an 2000, par le Ministère français des Affaires Étrangères. Ce refus nous avait conduit à entamer une nouvelle concertation auprès de nos partenaires du Cône Sud et des pays Andins.

Profitant du séjour d'une membre de Juristes-Solidarités dans la région, une mission a été effectuée en Argentine, Bolivie, Chili, Équateur, Pérou et Uruguay. Sur la base des résultats de différentes concertations, nous avons procédé à l'établissement d'une nouvelle version du projet. Cette nouvelle version sera présentée une dernière fois à nos partenaires, ainsi qu'aux représentants locaux de la Coopération française afin d'identifier les apports locaux et les besoins en matière de ressources humaines et matérielles.

Cette dernière phase de concertation se fera avec les partenaires déjà rencontrés ainsi que ceux basés en Colombie, Équateur et Paraguay. Elle est envisagée pour les mois de juin et juillet de cette année. Le démarrage de la recherche définitive des ressources financières, nécessaire à la mise en place du programme, est prévu pour le mois de septembre 2001. Dans la mesure où ce calendrier pourrait être respecté et compte tenu des délais nécessaires à l'ajustement des plannings locaux, nous serions en mesure de prévoir le démarrage du Programme vers le mois de mars 2002.

#### Programme de sensibilisation : le droit, une valeur d'échanges et de solidarités Nord-Sud

Les premières activités de sensibilisation prévues dans le programme ont démarré au mois de janvier, en direction notamment des travailleurs du secteur social et des étudiants. D'autres actions sont également envisagées en direction de lycéens agricoles, de chercheurs et du "grand public" tout au long de l'année 2001 (pour une présentation du programme et de ses objectifs voir bulletin n°21).

Parmi les activités programmées en ce premier semestre 2001, notons le séminaire de recherche "Les usages alternatifs du droit" qui aura lieu à l'Institut International de Sociologie Juridique d'Oñati (Pays Basque - Espagne).

Côté outils, il était envisagé de concevoir un numéro spécial du "Courrier de Juristes-Solidarités". Il a finalement été élaboré, pour une plus grande lisibilité et un meilleur traitement de la thématique du programme, une publication spécifique intitulée "Prenons nos droits en main". Cette publication présente une dizaine de pratiques populaires d'utilisation du droit d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe particulièrement révélatrices de la capacité des personnes ou de groupes à utiliser le droit comme un outil d'autonomie et de développement. Une analyse croisée de ces pratiques et la restitution de la parole des acteurs tendent ensuite, à montrer en quoi ces pratiques répondent aux mêmes enjeux et constituent, par conséquent, des supports d'échanges et de solidarités entre les Nord et les Suds (publication disponible sur demande au secrétariat de Juristes-Solidarités). Les autres outils élaborés ou sur le point de l'être sont une exposition, un site Internet et un documentaire vidéo. Une présentation en sera faite dans le prochain numéro.



*(Suite de l'Édito)*

À cette date, plus d'un an après la signature de l'accord, aucune réparation morale ni politique n'a été pratiquée envers les victimes de cette violence institutionnalisée. Nous pouvons constater qu'un apartheid s'est instauré à El Ejido, que les associations de solidarité avec les travailleurs marocains ne peuvent plus exercer dans la région et que les commerçants pratiquent la ségrégation raciale ouvertement et impunément<sup>(2)</sup>.

Alors que nous sommes plongés dans un climat de contestation généralisée de la globalisation et que beaucoup d'entre nous revendiquent une étiquette de "résistants" au modèle de développement excluant qui sévit sur la planète, pourrions-nous envisager une solidarité combattante, un appui concret aux revendications de cette minorité sans droits, vivant tout près de notre confort quotidien ? Pourrions-nous rêver à l'émergence d'un leader politiquement engagé comme le sous-commandant Marcos qui résiste réellement et partage le sort des victimes de la ségrégation raciale, depuis plus de 7 ans au Mexique, pour la reconnaissance des droits humains des minorités opprimées, invisibles, en particulier les Indiens du Chiapas ?

Les événements retracés dans ce rapport nous permettent de conclure que bien que les victimes de l'injustice agissent et luttent pour leurs droits, le fonctionnement des démocraties occidentales n'arrive pas toujours à les faire respecter. Souvent, elles se plient devant les intérêts économiques qui dominent notre planète libéralisée et globalisée. Il semblerait que le respect de la personne humaine ne puisse être garanti par la puissance de l'Etat, alors qu'il a le monopole de l'exercice de la justice légale. Face à cette situation, sortons de notre rôle de spectateurs de l'histoire. Face à un Etat de droit qui n'est pas toujours le garant des droits et du respect de la personne humaine, participons activement à la construction d'un autre espace européen, l'actuel ne favorisant pas les conditions pour que toutes les femmes et tous les hommes, d'où qu'ils viennent, vivant et travaillant sur le sol européen, puissent accéder et jouir de leurs droits fondamentaux, notamment la protection et la préservation des différences culturelles.

Maria Teresa Aquevedo

(1) *El Ejido, Terre de nos droits*, Forum civique européen-Comité européen de défense des Réfugiés et Immigrés, Bâle/Limans 2000.

(2) *À El Ejido, l'apartheid se vit au quotidien*, *Courrier International* N°537, 15 au 21 février 2001

